

du 15 Décembre 1970
portant nomination de l'Adjoint au Sous-Préfet
de Savalou.

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

AMPLIATIONS :

JORD	1	VU la Déclaration du 30 Avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel;
CP/SGG	10	VU l'Ordonnance n° 70-34/CP du 7 Mai 1970, portant Charte du Conseil
HCI/DAI	8	Présidentiel ;
Gde CHANC.	1	VU le Décret n° 70-81/CP du 7 Mai 1970, portant formation du Gouver-
IAA-CF-DI-SGPR	4	nement ;
Trésor	1	VU le Décret n° 41/PC/SGG du 16 Avril 1964, fixant la liste des em-
Ministères	11	ploi ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la
CS	6	discretion du Gouvernement ;
-IGF-DB-Solde	3	VU la Loi N°65-20 du 23 juin 1965, fixant les
DCCT-DN-DEP	6	règles relatives à l'organisation générale
DGAJL	2	de l'Administration Publique ;
Dtion STAT.	2	VU le Décret n° 304/PC/DAI du 26 Août 1965, fixant les attributions
Préfecture	1	des Préfets et Sous-Préfets et déterminant les modalités d'orga-
Préfecture	1	nisation des services directement placés sous leur autorité ;
Dir + S/Dtion	6	
DGE	2	
Intéressé	1	
DGF	5	
DI	8	

DECRETE :

Article 1er.- M. Luc AYMARD, Agent de Bureau, précédemment en service au Ministère de l'Education Nationale, de la Culture, de la Jeunesse et des Sports à Porto-Novo, est nommé Adjoint au Sous-Préfet de Savalou.

Article 2.- Le présent Décret qui prendra effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera./.

Fait à COTONOU, le 15 Décembre 1970

par le Président du Conseil Présidentiel,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,
Le Ministre des Finances,



Hubert M A G A



Pascal CHABI KAO